



Cadre conceptuel · Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est la boussole des RPC. Quand une question n'est pas réglée par une norme, c'est lui qu'on relit. Il dit à quoi servent les comptes, ce qu'est un...

5 valeurs

historique, du jour, marché, usage, liquidation

4 états

+ l'annexe

continuité

l'hypothèse de base

max

réalisable = la plus haute de marché et usage



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Hypothèse de base : la continuité de l'exploitation. Si elle est menacée, on évalue autrement (valeurs de liquidation) et on le dit.



LA RÈGLE

À retenir

Comptabilité d'engagement : charges et produits sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent, pas à la date du paiement.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Principes : Art. 958c : clarté, intégralité, fiabilité, importance relative, prudence, permanence, pas de compensation



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Quand la norme se tait, le cadre conceptuel parle. »



LE PIÈGE

Le piège

Valeur nette de marché et valeur de liquidation ne se confondent pas : la première suppose une vente normale, la seconde une vente pressée. On ne retient la liquidation que si la continuité est menacée.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC, cadre conceptuel ; CO art. 958a, 958c, 960a et 960b.



Le cas express

Valeur nette de marché 3 234 000, valeur d'usage 2 868 004. Quelle valeur réalisable retenir ?

✓ 3 234 000 La plus élevée des deux.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier la continuité de l'exploitation.
- ☐ Choisir une base d'évaluation par poste et la garder.
- ☐ Rattacher charges et produits à leur exercice.
- ☐ Trier les événements après la clôture : corriger ou signaler.